

Compte-rendu CCAR Section SSR – 13.12.2022

Validé par Mme A. BONAVITA le 28.02.2023

Membres titulaires ou représentés présents comptant pour la vérification du quorum (6/12 minimum) :

Mme Anne PONS, M. Philippe POULAIN, Mme Astrid BONAVITA, Dr Etienne FRANCOIS, M. Dominique POLI, Mme Marine CASANOVA, Mme Alice BARES FIOCCA (suppléante de Mme Aurélie BARBOT-AZZOPARDI, excusée), M. Sébastien POLI

Quorum atteint.

Election Président :

1 candidat : Mme Astrid BONAVITA : *Elue à l'unanimité.*

Election Vice-Président :

1 candidat : M. Philippe POULAIN : *Elu à l'unanimité.*

Rappel sur l'obligation de DPI :

La déclaration se fait en 2 temps :

Dans un premier temps, formulaire à compléter pour création du compte.

Dans un second temps, grâce au lien et au code d'accès transmis par le site, se connecter et compléter la DPI.

A noter : ne fonctionne pas sur tablette ou téléphone portable, uniquement sur PC.

Type de compte-rendu du CCAR : proposition par Mme LECENNE d'un relevé de décisions ajouté en fin du support de présentation, qui *recueille l'avis favorable de Mme la Présidente.*

Adoption du règlement intérieur :

Proposition de modifications par la FHP portant sur le Titre 3 - fonctionnement :

- Convocation, ODJ et documents transmis au minimum 10 jours ouvrés avant la date du CCAR.
- Demande de possibilité de participation systématique des suppléants aux séances.
- En cas d'égalité, remplacement de la voix du doyen d'âge par tirage au sort ou benjamin d'âge.

Mme LECENNE accepte le principe de participation des titulaires et des suppléants pour les 3 sections, mais sans vote du suppléant en cas de présence simultanée du titulaire. Les autres modifications sont acceptées. Le règlement intérieur modifié sera soumis, par voie dématérialisée, pour adoption aux Présidents des 3 sections.

Commentaires suite à la diffusion de la présentation :

Cette réforme sera prise en compte dans le cadre de l'élaboration du prochain SRS et d'éléments stratégiques liés à la réforme des autorisations.

Logique de réflexion à avoir dans le projet d'établissement pour une optimisation des compartiments hors dotation populationnelle. Nécessité de prise en compte de la situation de certains ES, notamment à petits capacitaires.

En Corse, la reconnaissance de spécialités et d'expertise est à concilier avec la nécessité d'organiser des réponses de proximité et de polyvalence. L'enjeu du prochain schéma régional est de rendre lisible les filières. Nécessité de complémentarité des plateaux techniques.

Mme la Présidente demande une visibilité sur les calendriers ARS concernant les travaux avec le niveau national et au plan régional pour que les membres puissent contribuer de façon active aux demandes. Elle propose d'entamer avec les autres établissements les travaux de réflexion et de coordination.